



syndicats de la Ville de Nantes & CCAS et de Nantes Métropole

Novembre 2017

## Régime indemnitaire des catégories A

L'ensemble des organisations syndicales vous alertent sur les propositions d'évolution du régime indemnitaire des catégories A faites par l'administration suite à l'annonce de Johanna Rolland lors de ses vœux au personnel. Pour mémoire, tels étaient les objectifs de la démarche :

### Mieux reconnaître la responsabilité exercée :

- Mise en place d'un régime indemnitaire fonction lié au présentiel : ce n'est pas sans conséquence ! Pas de versement du régime indemnitaire fonction en cas d'arrêt maladie ou d'autorisations d'absence pour enfants malades, ...
- Pour la filière technique, le régime indemnitaire de grade sera diminué en conséquence et ne sera plus évolutif : les ingénieurs paient le prix de la réforme.
- Pas de discussion possible pour réinterroger les niveaux de fonctionnalité.

### Tendre vers une meilleure équité femmes / hommes

- Pourquoi dans ce cas laisser en décrochage le régime indemnitaire de grade des filières médico-sociale fortement féminisées ?
- Pourquoi ne pas faire de propositions ambitieuses pour réduire les écarts entre les régimes indemnitaires de grade des attachés et des ingénieurs ?

### Harmoniser les politiques salariales entre Nantes et Nantes Métropole :

- Pourquoi ne pas traiter les incohérences de fonctionnalités entre les 2 collectivités ?
- Une fois de plus, les agents de Nantes Métropole paient le prix des mutualisations.

### Respecter le cadre réglementaire :

- La NBI des attachés de Nantes Métropole est intégrée au régime indemnitaire de grade. Pour rappel, les NBI entrent dans le calcul de la retraite.
- Des propositions de revalorisation sont faites... mais ne seront applicables que le jour où les butoirs de régime indemnitaire seront modifiés : 2018 ? 2020 ? 2030 ?

**Respecter un cadre budgétaire contraint :** objectif atteint ! Mais il faut savoir se donner les moyens de ses ambitions

Nous sommes loin du compte ! Pour réduire les écarts entre filières et tendre vers une meilleure équité salariale femmes / hommes, le principal levier reste le régime indemnitaire de grade : nous attendons des propositions à la hauteur des ambitions affichées en début d'année par la Présidente-Maire.

**Venez manifester votre désaccord et votre mécontentement :**

**LE MARDI 14 NOVEMBRE À 14 H DEVANT L'IMMEUBLE CHAMP DE MARS**

à l'occasion du Comité technique de Nantes Métropole

**LE VENDREDI 17 NOVEMBRE À 14 H DEVANT L'HÔTEL DE VILLE**

à l'occasion du Comité technique de la Ville et du CCAS

Un préavis de grève a été déposé.